



**AUDISOL**

*Le Cabinet de l'Economie Sociale et Solidaire*

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes**

inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables et sur la liste des commissaires aux comptes de Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

**Association HOME SWEET MÔMES**

**9 rue Saint-Bruno**

**75018 PARIS**

**N°SIREN: 794 230 839**

**N°RNA : W751219264**

## **Association HOME SWEET MÔMES**

**9 rue Saint-Bruno - 75018 PARIS**

Rapport du commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association HOME SWEET MÔMES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 juin 2024.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

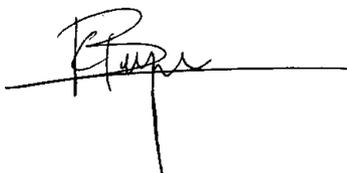
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 25 juin 2024

Le Commissaire aux comptes,

**AudiSol - Karim BANGOURA**



## Annexe 1

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# Home Sweet Mômes



**2023**

## **BILAN RESULTAT ANNEXE COMPTABLE**

Association Loi 1901

Siège social : Salle Saint Bruno 9 rue Saint Bruno 75018 PARIS

Siret : 79423083900019 - NAF : 9499Z

## BILAN

ACTIF		Exercice au 31/12/2023			Exercice N-1	
		BRUT	Amortissements	NET	au 31/12/2022	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>Total</b>					
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériels, et outillage industriels	4 447	3 398	1 049	1 441
Immobilisations corporelles en cours		3 456		3 456		
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
<b>Total</b>	<b>7 903</b>	<b>3 398</b>	<b>4 505</b>	<b>1 441</b>		
Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	76		76	76	
<b>Total</b>	<b>76</b>		<b>76</b>	<b>76</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>7 979</b>	<b>3 398</b>	<b>4 581</b>	<b>1 518</b>	
Actif circulant	Stocks	Stocks et en-cours				
		Marchandises				
	<b>Total</b>					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances	Créances clients, usagers et comptes rattachés	97 254		97 254	21 432
		Créances reçus par legs ou donations				
		Autres	2 840		2 840	260
	<b>Total</b>	<b>100 093</b>		<b>100 093</b>	<b>21 692</b>	
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Instuments de trésorerie					
	Disponibilités	422 460		422 460	102 537	
<b>Total</b>	<b>422 460</b>		<b>422 460</b>	<b>102 537</b>		
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>		<b>522 553</b>		<b>522 553</b>	<b>124 229</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion Actif						
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>530 532</b>	<b>3 398</b>	<b>527 134</b>	<b>125 746</b>	

## BILAN

<b>PASSIF</b>		<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	127	127
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	333	333
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Ecarts de réévaluation</b>		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
<b>Subventions d'équipement</b>	350 000	0	
<b>Report à nouveau</b>	98 379	67 412	
<b>Résultat de l'exercice</b> <b>Excédent</b>	<b>+6 240</b>	<b>+30 967</b>	
<b>TOTAL I</b>		<b>455 078</b>	<b>98 839</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	3 407	0
	<b>TOTAL II</b>	<b>3 407</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>TOTAL III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)		
	Emprunts et dettes financières diverses (3)		
	<b>Total IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 290	1 954
	Dettes fiscales et sociales	33 403	18 558
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	73	73	
Instrument de trésorerie			
<b>Total V</b>	<b>37 766</b>	<b>20 586</b>	
Produits constatés d'avance (1)	30 883	6 322	
<b>TOTAL DES DETTES ET DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>		<b>68 649</b>	<b>26 908</b>
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>527 134</b>	<b>125 746</b>
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1)			
		Dont à plus d'un an	
		Dont à moins d'un an	
		30 883	6 322
<b>Renvois :</b>	(2)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	
	(3)	Dont emprunts participatifs	

	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2022 au 31/12/2022
	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	874	1 073
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	200	500
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 200	1 500
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	206 756	162 622
Versts des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	0	2 477
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 797	-912
Utilisations des fonds dédiés	415	0
Autres produits	0	0
<b>TOTAL I</b>	<b>211 241</b>	<b>167 259</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats	10 984	11 569
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	42 488	38 974
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	943	526
Salaires et traitements	107 484	67 009
Charges sociales	28 643	21 482
Autres charges de personnel	10 138	4 278
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	392	2 768
Dotation aux provisions sur actif circulant	0	0
Dotation aux provisions	0	0
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	0	0
<b>TOTAL II</b>	<b>201 073</b>	<b>146 606</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>10 169</b>	<b>20 653</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	1 896	971
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL V</b>	<b>1 896</b>	<b>971</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL VI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2022 au 31/12/2022
	12 mois	12 mois
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>1 896</b>	<b>971</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>12 065</b>	<b>21 624</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	486	9 063
Sur opérations en capital	0	2 541
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
<b>TOTAL VII</b>	<b>486</b>	<b>11 604</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	6 027	2 261
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL VIII</b>	<b>6 027</b>	<b>2 261</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-5 541</b>	<b>9 343</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les sociétés ou sur les dividendes	284	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>213 623</b>	<b>179 834</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>207 384</b>	<b>148 867</b>
<b>Résultat excédentaire</b>	<b>+6 240</b>	<b>+30 967</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Produits		
Bénévolat	61 090	57 086
Prestations en nature	1 500	1 500
Dons en nature	0	0
<b>Total produits avec contributions volontaires</b>	<b>62 590</b>	<b>58 586</b>
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	1 500	1 500
Prestation en nature	0	0
Personnel bénévole	61 090	57 086
<b>Total charges avec contributions volontaires</b>	<b>62 590</b>	<b>58 586</b>

# **ANNEXE**

## **AUX COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

## Table des matières

<b>I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice</b> .....	<b>3</b>
A. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION .....	3
B. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE .....	3
<b>II. Principes, règles et méthodes comptables</b> .....	<b>4</b>
A. Changement de méthode comptable.....	4
B. Provision .....	4
C. Indemnité de fin de carrière .....	4
D. Méthode de détermination des produits .....	4
E. Charges constatées d'avance .....	4
F. Produits constatés d'avance .....	4
<b>III. Notes relatives aux postes de bilan actif</b> .....	<b>5</b>
A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé.....	5
2-1 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés .....	6
2-2 Immobilisations financières .....	6
2-3 Stocks et en-cours.....	7
2-4 Etat des créances et dépréciations liées .....	7
2-5 Créances douteuses.....	7
2-6 Valeurs mobilières de placement et livrets.....	7
<b>IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif</b> .....	<b>8</b>
3-1 Tableau de variation des fonds propres.....	8
3-2 Subventions d'investissements .....	8
3-3 Provisions réglementées.....	8
3-4 Fonds dédiés .....	9
3-5 Provisions pour risques et charges .....	9
3-6 Etat des échéances et des dettes .....	10
3-7 Emprunts.....	10
<b>V. Detail des opérations de clôture</b> .....	<b>10</b>
3-8 Charges à payer et produits à recevoir .....	10
3-9 Produits et charges imputables à un autre exercice .....	10
<b>VI. Notes relatives au compte de résultat</b> .....	<b>11</b>
4-1 Produits d'exploitation.....	11
4-1.1 Cotisations .....	11
4-1.2 Dons, mécénat.....	11
4-1.3 Concours publics et subventions.....	11
4-2 Ventilation des produits.....	11
4-3 Charges d'exploitation .....	12
4-4 Résultat financier .....	12
4-5 Résultat exceptionnel.....	12
4-6 Transfert de charges.....	12
4-7 Résultat et impôts sur les bénéfices .....	12
4-8 Contributions volontaires en nature.....	13
<b>VII. Autres informations</b> .....	<b>13</b>
4-9 Effectif.....	13
4-10 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés .....	13
4-11 Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants.....	13
4-12 Filiales et participations .....	13
4-13 Engagements hors bilan.....	13
4-13.1 Engagements donnés.....	14
4-13.2 Engagements reçus .....	14
4-13.3 Engagements pris en matière de crédit-bail.....	14
4-13.4 Autres opérations non inscrites au bilan .....	14
4-14 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes.....	14

## I. PRESENTATION ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

### **A. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

L'association Home Sweet Mômes a pour activité :

*D'ouvrir et d'animer un café (qui pourra être itinérant) sans alcool ni cigarettes, un espace convivial et chaleureux dédié particulièrement aux enfants et à leur entourage familial et social. 2. Un espace d'animation, pour le partage d'instant privilégiés entre toutes générations confondues, que ce soit par le dialogue, les ateliers, les spectacles, les sorties et par la volonté d'y être et de faire ensemble. 3. Un lieu de rencontre, pour contribuer à la promotion de la mixité sociale.*

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 527134 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de **+6240** euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entité.

### **B. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

Lancement du projet d'investissement concernant le local au 12 rue de la Charbonnière Paris 18<sup>e</sup>. Obtention d'une subvention de 350000€ dont 280000€ versée en 2023.

Démarrage des travaux en 2024 et une entrée prévue en 2025.

## II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **A. Changement de méthode comptable**

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice.

### **B. Provision**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **C. Indemnité de fin de carrière**

Aucune provision n'est comptabilisée.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE année 2016)

### **D. Méthode de détermination des produits**

Les produits liés aux conventions de financements pluriannuelles sont comptabilisés selon la méthode du prorata temporis.

### **E. Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges payées pour l'exercice suivante.

### **F. Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits encaissés ou comptabilisés pour l'exercice suivant.

### III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

#### A. **Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé**

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	1 an
Constructions	Linéaire	25 ans
Agencements, installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	0	0	0	0
Frais d'établissement				0
Frais de recherche et de développement				0
Donations temporaires d'usufruit				0
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				0
Autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisations incorporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
<b>Immobilisations corporelles</b>	4 447	3 456	0	7 903
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériels, outillages industriels	1 906			1 906
Autres immobilisations corporelles	2 541			2 541
Immobilisations corporelles en cours		3 456		3 456
Avances et acomptes				0
Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés				0
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	4 447	3 456	0	7 903
<b>Immobilisations incorporelles</b>	0	0	0	0
Amorts frais d'établissement				0
Amorts frais de recherche et de développement				0
Amorts donations temporaires d'usufruit				0
Amorts concession, logiciels				0
Amorts autres immobilisations incorporelles				0
<b>Immobilisations corporelles</b>	3 005	392	0	3 398
Amorts des constructions				0
Amorts installations techniques, matériels, outillages	464	392		857
Amorts autres immobilisations corporelles	2 541			2 541
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	3 005	392	0	3 398
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>	1 441	3 064	0	4 505

## 2-1 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Il n'y a pas de legs ou donations

## 2-2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées : Titres de participation Crédit Coopératif  
Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Il n'y a pas de provision pour dépréciation en cas de perte de valeur.

### 2-3 Stocks et en-cours

Il n'y a pas de stocks et d'encours.

### 2-4 Etat des créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances, usagers et comptes rattachés (subventions à recevoir)	97 254	97 254	
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances financeurs douteux ou litigieux			
Autres créances	2 840	2 840	
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAUX</b>	<b>100 094</b>	<b>100 094</b>	<b>0</b>

### 2-5 Créances douteuses

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2023.

### 2-6 Valeurs mobilières de placement et livrets

Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
Parts sociales (5) Crédit Coopératif	76			76
Livret A association euro Crédit Coopératif	76 227		76 227	-
<b>TOTAL DES VALEURS DE PLACEMENT</b>				<b>76</b>

#### IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

##### 3-1 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	127				127
Fonds propres avec droit de reprise	333				333
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau (RAN)	67 412	30 967			98 379
Excédent ou déficit de l'exercice	30 967	-30 967	6 240		6 240
<b>Situation nette</b>	<b>98 839</b>	<b>0</b>	<b>6 240</b>	<b>0</b>	<b>105 079</b>
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	3 150		350 000	-3 150	350 000
Provisions réglementées					0
<b>TOTAL</b>	<b>101 989</b>	<b>0</b>	<b>356 240</b>	<b>-3 150</b>	<b>455 079</b>

##### 3-2 Subventions d'investissements

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations non amortissables est étalée sur le nombre d'années pendant lesquelles les immobilisations sont inaliénables aux termes du contrat. A défaut de clause d'inaliénabilité, le montant de la reprise de chaque exercice est égal au dixième du montant de chaque subvention concernée, proratisée la première année en fonction de la date d'acquisition des immobilisations.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Subvention CAF 2020-2021	3 150	350 000		353 150
Quotes-parts virées au résultat		-3 150		-3 150
<b>TOTAL SUBV NETTES</b>	<b>3 150</b>	<b>346 850</b>	<b>0</b>	<b>350 000</b>

##### 3-3 Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2023.

### 3-4 Fonds dédiés

La partie des ressources (dons, subventions, ...) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée, conformément à l'engagement pris à leur égard, est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportés en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation des projets définis.

Le tableau de variation des fonds dédiés est le suivant :

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports (compte 689)	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE	
			Montant global (compte 789)	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation*	3 822	0	-415	0	0	3 407	
Kits créatifs, subvention Crédit Agricole	3 822		-415			3 407	
Projet 2						0	
Contributions financières d'autres organismes*	0	0	0	0	0	0	
Projet 3						0	
Projet 4						0	
Ressources liées à la générosité du public*	0	0	0	0	0	0	
Projet 5						0	
Projet 6						0	
<b>TOTAL</b>	<b>3 822</b>	<b>0</b>	<b>-415</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 407</b>	<b>0</b>

La colonne « Transferts » correspond à l'inscription dans les comptes des décisions prises par les instances de l'association concernant l'utilisation des soldes de fonds dédiés non utilisés sur un projet défini terminé. Cette colonne indique, après accord du tiers financeur, la nouvelle destination de ces fonds sur un autre projet dédié.

### 3-5 Provisions pour risques et charges

Il n'y a pas de provision au 31/12/2023.

### 3-6 Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 290	4 290		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	17 527	17 527		
Organismes sociaux	15 591	15 591		
Etat et autres collectivités publiques	284	284		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	73	73		
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	30 883	30 883		
<b>TOTAUX</b>	<b>68 649</b>	<b>68 649</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3-7 Emprunts

Il n'y a pas d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31/12/2023.

## V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

### 3-8 Charges à payer et produits à recevoir

#### DETAIL DES CHARGES A PAYER

▪ Fournisseurs, factures non parvenues	4290
▪ Personnel rémunérations dues	0
▪ Provision sur congés payés	12327
▪ Provision primes salariés	5200
▪ Provision sur charges sociales (CP et primes)	2779
▪ Cotisations sociales à payer	12812
▪ Etat, taxes à payer	284
▪ Collectivité, subvention à rembourser	0

#### DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

▪ Clients, produits à recevoir	0
▪ Financeurs, financements à recevoir	27254
▪ Financeurs, subvention d'investissement	70000
▪ Autres créances	2840

### 3-9 Produits et charges imputables à un autre exercice

▪ Charges constatées d'avance	0
▪ Produits constatés d'avance	30883

## VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4-1 Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

#### 4-1.1 Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

#### 4-1.2 Dons, mécénat

Le montant des dons collectés s'élève à 27000 €

#### 4-1.3 Concours publics et subventions

L'association a reçu des subventions d'exploitation en provenance de :

▪ L'Union Européenne	0
▪ ETAT	57202
▪ Collectivités territoriales	87600
▪ Caisse d'allocations familiales	17588
▪ Autres financeurs publics	0
▪ Fonds privés	44367

### 4-2 Ventilation des produits

Produits par catégories d'activités :

▪ Activités pour les familles (Café des enfants, Ludoumouv, ateliers,....etc)	206756
--	--------

Produits par zones géographiques :

▪ France	206756
▪ Europe	0
▪ Afrique	0
▪ Asie	0
▪ Amérique	0
▪ Océanie	0

!

#### 4-3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

	Montant
Achats	10 984
Autres achats et charges externes	42 488
Impôts, taxes et versements assimilés	943
Salaires et traitements	107 484
Charges sociales	28 643
Autres charges de personnel	10 138
Charges exceptionnelles	-
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	392
Engagements à réaliser sur ressources affectées	
Dotation aux provisions pour risques et charges	-
<b>Total</b>	<b>201 072</b>

#### 4-4 Résultat financier

<b>Le résultat financier est de</b>		<b>+ 1 896</b>
<b>Produits financiers :</b>		1 896
- Produits sur intérêts des livrets :	1 896	
<b>Charges financières</b>		-
- Néant	-	

#### 4-5 Résultat exceptionnel

<b>Le résultat exceptionnel est de</b>		<b>- 5 541</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>		486
- Quote Part de subventions d'investissement virée au CR :	-	
- Produits sur exercices antérieurs		
- Autres produits exceptionnels (régule prévoyance cadre)	486	
<b>Charges exceptionnelles :</b>		6 027
- Charges sur exercices antérieurs (CAF PSEJ 2022 et REAAP 2022)	4 721	
- Autres Charges exceptionnelles (factures SSB 2022 et 2021)	1 306	
- Valeur comptable des éléments d'actif cédés :	-	

#### 4-6 Transfert de charges

1797€ de remboursement Uniformation (OPCO), formation Université Populaire des Enfants

#### 4-7 Résultat et impôts sur les bénéfices

L'association n'est pas fiscalisée

#### 4-8 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature correspondent à :

ACTIVITES	nombre de bénévoles	Nb d'heures bénévoles
JEUNESSE D'OREE	10,00	34,00
JOURNEES CAFE DES ENFANTS	10,00	420,00
LE PETIT FESTIVAL	12,00	77,00
LUDOMOUV CITOYENNE	6,00	2 220,00
RUE AUX ENFANTS	5,00	400,00
INSTANCES DE DIRECTION	16,00	760,00

<b>Total</b>	<b>59,00</b>	<b>3 911,00</b>
	<b>en ETP</b>	<b>2,15</b>

<b>Taux horaire animateur</b>	<b>15,62</b>
<b>Coût bénévolat</b>	<b>61 089,82</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>61 090,00</b>

#### DONS EN NATURE

Mise à disposition d'un local de stockage	1 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 500,00</b>

## VII. AUTRES INFORMATIONS

#### 4-9 Effectif

	TOTAL	Hommes	Femmes	en ETP	cadre	employés
Nombre de salariés	9,00	5,00	4,00	4,00	1,00	8,00
Présent au 31/12	8,00	4,00	4,00	3,90	1,00	7,00
Stagiaires						
Service civique	3,00	1,00	2,00	0,70		

#### 4-10 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la Loi 2006-586, les rémunérations versées, avantages en nature inclus, aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de notre association s'élève à 0 €.

#### 4-11 Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants

Il n'y a pas de sommes versées globalement aux membres du conseil d'administration.

#### 4-12 Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

#### 4-13 Engagements hors bilan

**4-13.1 Engagements donnés**

Il n'y a pas d'engagements donnés (Avals, cautions, garanties )

**4-13.2 Engagements reçus**

Il n'y a pas d'engagements reçus (Avals, cautions, garanties )

**4-13.3 Engagements pris en matière de crédit-bail**

Il n'y a pas de crédit-bail

**4-13.4 Autres opérations non inscrites au bilan**

**4-14 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes**

Le Cabinet AUDISOL assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 2442 euros TTC pour l'exercice 2023